

Immigration illégale : le gouvernement ouvre grand les vannes



Article rédigé par *Caroline Artus*, le 24 février 2016

L'État, toujours moins exigeant avec les nouveaux arrivés, illégaux et toujours plus nombreux, s'acheminerait vers la dissolution du peuple français qu'il ne s'y prendrait pas autrement.

[Source : [Boulevard Voltaire](#)]

« *Nous ne pouvons pas accueillir plus de réfugiés* », affirmait, martial, Manuel Valls, en Allemagne, le 13 février 2016. Cinq jours plus tard, l'Assemblée nationale votait une loi qui rend définitivement illusoire la maîtrise de l'immigration... illégale.

Ainsi, pendant que les médias braiaient à l'unisson, nous intoxiquant avec la déchéance de la nationalité, et que Manuel Valls faisait diversion devant Angela Merkel, son gouvernement, en cachette, s'appliquait à transformer l'actuel système de l'immigration, déjà guère dissuasif pour les immigrés entrés illégalement sur notre territoire, en un système toujours plus laxiste renforçant leurs droits.

Adoptée, la carte de séjour pluriannuelle de quatre ans, obtenue au bout d'un an de présence, à la place de celle d'un an renouvelable cinq ans, jugée trop contraignante. Obliger les étrangers à montrer leur volonté d'intégration, quel vilain message enverrait donc la France, n'est-ce pas ?

Adoptée, la loi qui régularise et autorise les clandestins atteints « *d'une maladie d'une exceptionnelle gravité* » – toutes les maladies graves, y compris psychiatriques – après trois mois de présence en France, qui se trouvent dans l'impossibilité financière ou géographique de se faire soigner dans leur pays. L'administration rechigne à les régulariser ? C'est elle qui devra prouver les motifs précités. Se renseigner au Mali, en Syrie, en Afghanistan ? Autant dire que semblable démarche ne fera pas beaucoup d'émules parmi les fonctionnaires en charge des dossiers, sans parler du formidable appel d'air qu'elle va continuer de provoquer. Et dire que pour endiguer cette immigration illégale, on pensait cohérent de supprimer l'aide temporaire d'attente, l'aide médicale d'État ou encore, entre autres, la retraite des étrangers sans ressources, arrivant en France à 65 ans...

Adoptée, la loi réduisant la rétention administrative d'un clandestin à 48 heures au lieu de cinq jours. Les juges des libertés, déjà fort réticents à l'appliquer, pourront dorénavant arguer, en toute bonne (mauvaise) foi, du trop court délai qui ne leur permet pas d'organiser le retour dans leur pays d'origine.

Et adoptée, la loi qui interdit le placement en rétention administrative des familles avec enfants mineurs. Le regroupement familial ne sera ainsi plus différé... L'État, toujours moins exigeant avec les nouveaux arrivés, illégaux et toujours plus nombreux, s'acheminerait vers la dissolution du peuple français qu'il ne s'y prendrait pas autrement...

En outre, tandis que notre pays abrite 20.000 individus fichés « S » dont 10.500 de « *mouvance islamique* », tel que l'annonçait, benoîtement, Manuel Valls, en novembre 2015, et tandis qu'« Europol, en ce mois de février, estime entre 3.000 et 5.000 le nombre de djihadistes formés par l'État islamique et présents en Europe, le gouvernement Hollande-Valls-Cazeneuve – à une petite année des élections – ne trouve rien de mieux à faire que d'augmenter encore le risque d'attentats, lequel n'a jamais été aussi élevé depuis 10 ans.

Une loi votée dans un silence médiatique assourdissant et expédiée en moins d'une heure avec, dans l'opposition, un seul député LR. Sans aucun de nos deux seuls malheureux élus FN...

Mais, selon M. Valls, ce n'était « *pas tenable dans la durée [d'accueillir plus de réfugiés]* », pérorait-il, quelques jours avant l'adoption de cette loi. Cynique, hypocrite, les deux, le Premier ministre ?